



# Règlement Interclubs Régionaux Jeunes Saison 2023-2024

## 1) Généralités :

1.1 Les championnats d'InterClubs Régionaux Jeunes (ICRJ) opposent des équipes de clubs affiliés à la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de Badminton (ci-après désignée par "Ligue"). Ils comportent 2 catégories d'âge, la Régionale 1 Minime (R1M) et la Régionale 1 Benjamine (R1B), toutes deux composées de 2 poules de 4 équipes regroupées par tirage au sort intégral, en respectant la séparation des provenances des Comités Départementaux (CD).

1.2 Les championnats se déroulent sur 2 jours lors d'un seul week-end. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés dans ce règlement à [l'article 6](#).

1.3 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres" comportant des matchs dans les diverses disciplines. Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes. Les journées sont composées de plusieurs "rotations" selon les journées. Une rotation est l'ensemble des rencontres ayant lieu à la même heure et au même endroit. **Chaque équipe peut jouer jusqu'à 3 rencontres le samedi et le dimanche sur 3 rotations.**

1.4 Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés. Les championnats régionaux sont hiérarchiquement situés au-dessus des championnats interclubs départementaux.

1.5 Les championnats ICR sont des compétitions fédérales régionales, autorisées, organisées et homologuées par la Ligue. Celle-ci en délègue la gestion à une commission chargée des ICR (ci-après désignée par "la Commission Interclubs Régionale " (CIR)).

1.6 La CIR est responsable devant le CA de la Ligue qui statue.

1.7 Le site internet IcBad est utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

1.8 L'organisateur accueillant les ICRJ, s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue pour la saison en cours.

1.9 L'organisation opérationnelle des ICRJ est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur". Le candidat à l'organisation des ICRJ doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "***Demande d'accueil d'une compétition***" avant le 30 septembre.



## 2) Inscription des équipes :

2.1 Les équipes qualifiées doivent confirmer annuellement leur inscription pour la saison à venir. Cette confirmation s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, au plus tard le **06 mai 2024**. Le lien est communiqué aux clubs identifiés pour participer aux ICRJ.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CIR, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours, dues par le club de l'équipe engagée.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICRJ doit régler à la Ligue la somme de **50€** par équipe. **Les clubs peuvent inscrire une équipe dans chaque catégorie d'âge ou une équipe dans une seule catégorie d'âge selon ce qu'ils veulent faire.**

2.4 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa **poule** et ses droits d'engagement ne sont pas remboursés.

## 3) Sélection des équipes :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions de [l'article 2](#), les ICRJ sont constituées en fonction des résultats des InterClubs Départementaux Jeunes (ICDJ) de la saison en cours :

- **Les équipes championnes de chaque département sont sélectionnées en ICRJ. Chaque catégorie d'âge peut comporter jusqu'à 8 équipes, les catégories d'âge peuvent être complétées en repêchant les équipes ayant participé aux ICDJ et dont le poids des joueurs ayant participé aux ICDJ est le plus important selon le barème des ICN de la saison en cours sur la valeur d'une équipe.**
- **Chaque catégorie d'âge est indépendante : un club peut n'avoir qu'une seule équipe dans une catégorie d'âge.**
- **Aucune catégorie d'âge ne doit comprendre plus d'une équipe du même club.**
- **Si une équipe sélectionnée est du même club qu'une équipe déjà présente en ICRJ, l'équipe classée au rang suivant en ICDJ est sélectionnée à sa place.**

3.2 Conditions particulières pour la sélection des équipes :

- **Les formules d'ICDJ sont laissées libres aux CD.**
- **Les ICDJ de chaque CD doivent se terminer au plus tard le 2<sup>ème</sup> week-end du mois d'avril de la saison en cours et les résultats des ICDJ doivent être parvenu à la Ligue au plus tard le 3<sup>ème</sup> week-end du mois d'avril de la saison en cours.**



#### **4) Composition des équipes :**

4.1 Dans ces championnats régionaux, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé. Un regroupement de club (3 max) au sein d'une même équipe est autorisé uniquement si le règlement des ICDJ dans lesquels le regroupement a évolué est autorisé.

4.2 Ces joueurs et joueuses doivent être :

- Minime au maximum, autorisés à jouer en compétition et licenciés au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la journée.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les 2 signées par le joueur).

Les badistes plus âgés que Minime ne sont pas autorisés.

4.3 Les 2 catégories d'âge sont indépendantes l'une de l'autre :

- Minime : composé de badistes Minime ou plus jeunes que Minime. Chaque équipe doit obligatoirement avoir au moins un enfant de la catégorie Minime participant à chaque rencontre.
- Benjamin : composé de badistes Benjamin ou plus jeunes que Benjamin. Chaque équipe doit obligatoirement avoir au moins un enfant de la catégorie Benjamin participant à chaque rencontre.
- Les sur-classements sont autorisés pour chaque catégorie d'âge, tous les matchs se jouent dans les conditions prévues pour les benjamins.

4.4 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. Le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité.

4.5 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

4.6 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs **et ne peut faire partie que d'une seule équipe.**

4.7 Lorsque l'un des points 4.2 à 4.6 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOv).

#### **5) Tirage au sort des équipes :**

5.1 J-14 : Les têtes de séries 1 et 2 sont désignées par le meilleur CPPH par addition des cotes en Simple **de la meilleure fille et du meilleur garçon.**

5.2 J-8 : Tirage au sort intégral du reste des équipes avec séparation par CD.



## 6) Déroulement des rencontres :

6.1 La Ligue doit envoyer, 15 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux équipes et au Juge-Arbitre (JA) / Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO). Les convocations des journées sont mises sur le site de la Ligue par la Ligue avant chaque journée.

6.2 L'organisateur doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et une table pour le JA.

L'organisateur doit obligatoirement prévoir une personne pour tenir la table de marque en liaison avec le JA, lorsqu'il y en a un, en charge de la gestion de la compétition.

6.3 Pour chaque journée, la salle doit être ouverte au moins 1h15 avant le début des rencontres, **les équipes étant convoquées à 9h le samedi et le dimanche. Les premières rencontres débutent à 10h00 pour les phases de poules et les phases finales.** L'échéancier des journées étant déjà fait, il doit être affiché dans la salle par l'organisateur.

6.4 Toute équipe arrivant plus d'1h15 après son heure de convocation, est considérée comme WOv sur la rencontre. La rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.

6.5 Une réunion du JA (ou du GEO en l'absence du JA) avec les capitaines d'équipes a lieu 45 minutes avant le début de chaque rencontre si besoin.

6.6 Les joueurs doivent signer la déclaration de présence à la table de marque en présence du JA ou GEO au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre.

6.7 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au JA/GEO 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.8 **Chaque rencontre comprend 4 matchs :**

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double mixte

**Soit 2 garçons et une fille minimum pour chaque catégorie d'âge.**

6.9 **Les rencontres se jouent sur 1 ou 2 terrains selon l'échéancier joint. Les joueurs des équipes ne jouant pas sur une rotation pourront scorer les matchs en cours.**

6.10 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tel. 04 42 05 91 61

contact@sudbad.fr



6.11 En cas de WOv pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de - 1 point par match forfait au classement général. En cas de forfait sur la rencontre, le malus est de - 4 points au classement général.

6.12 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.13 Il est recommandé à l'organisateur d'avoir une buvette sur les ICRJ.

## 7) Barème et classement :

7.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.2 Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.3 Les phases de poules se déroulent le samedi et permet aux 8 équipes de chaque catégorie d'âge de faire 3 rencontres dans la journée, soit 6 matchs par joueur maximum. Il en va de même pour les phases finales.

7.4 Chaque rencontre le samedi donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif n'est pas accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| - Bonus offensif (4/0) :               | + 1 point pour le vainqueur |
| - Bonus défensif (1/3) :               | + 1 point pour le perdant   |
| - Victoire :                           | 5 points                    |
| - Egalité :                            | 3 points                    |
| - Défaite :                            | 1 point                     |
| - Match forfait volontaire (WOv) :     | -1 points                   |
| - Rencontre forfait volontaire (WOv) : | -4 points                   |

7.5 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.6 Les phases finales se déroulent pour que les 8 équipes rejouent 3 rencontres : deux poules de 4 sont constituées en prenant les deux premières équipes de chaque poule d'une part et les deux dernières équipes de chaque poule d'autre part. S'il y a une poule unique, il n'y a pas de phase supplémentaire.

7.7 S'il y a égalité parfaite (matchs, sets et points identiques) lors d'une des rencontres des phases finales, le résultat du mixte est pris en compte pour départager les deux équipes.



## **8) Obligations des équipes participantes :**

8.1 Pas d'obligation pour la saison en cours.

## **9) Arbitrage :**

9.1 La Ligue désigne et prend en charge le déplacement et le forfait de 2 Arbitres et d'un JA sur les ICRJ.

9.2 L'arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou de jeunes officiels UNSS licenciés à la FFbAD. Il est préférable que la demande soit faite à la Ligue avant les journées d'ICRJ, mais peut être faite le jour même au JA.

9.3 Les Juges de Lignes éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA.

## **10) Volants :**

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## **11) Respect de la discipline :**

11.1 Les championnats se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

11.2 La CIR reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

11.3 Les président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la décision de la CIR comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFbAD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tel. 04 42 05 91 61

contact@sudbad.fr